



Marenne Adour Côte-Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 05 AVRIL 2004 A 20H
MAIRIE DE BÉNESSE-MAREMNE
(sur convocation du 29 mars 2004)

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 47
absents représentés : 7
absents excusés : 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 05 AVRIL 2004

L'an deux mille quatre, le cinq du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Bénesse-Marenne sous la présidence de Monsieur Michel CASTETS.

Présents : Messieurs Michel CASTETS, Jean-Claude DARZACQ, Charles MAUVOISIN, Eric KERROUCHE, Hervé BOUYRIE, Jean-Claude SAUBION, Jean-Marc SABAROTS, Ladislav de HOYOS, René FIALON, Jacques BAYLE, Francis BETBEDER, Jean-Paul BROSSE, Pierre ÇABALOUÉ, Madame Anne-Marie CANCOUËT, Messieurs Louis CAULONQUE, Jean CAZENAVE, Christian CHARLIER, Madame Evelyne DACHARY, Messieurs Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Bernard DUBERT, Jean-Pierre DUFAU, Jean-François DUSSIN, Mesdames Claire ESPOSITO, Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ, Messieurs Guy FRANÇOIS, François GUILLOT, Mesdames Jeanine LABÈQUE, Marielle LABERTIT, Messieurs Robert LAFITTE, Francis LAPÉBIE, Jean LASSERRE, Michel LAUSSU, Alain LAVIELLE, Serge LUCMARET, Mesdames Nathalie LUPÉ, Valérie MARCINIAK, Messieurs Jean-Michel MONCLA, Jean-Yves MONTUS, Sylvain OXARAN, Jérôme PETITJEAN, Jean-Pierre POURRUT, Jean RIU, Michel ROQUES, Jean-Claude SESCOUSSE, Dominique TEÏLETTCHE et Madame Pierrette VIGNAUX.

Absents représentés : Mme Michèle EL MANNAÏ a donné pouvoir à M. Jean-Michel MONCLA, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à M. Sylvain OXARAN, M. Michel CRABOS a donné pouvoir à M. Robert LAFITTE, M. Francis DUBERTRAND a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, M. Eric JALRAN a donné pouvoir à M. Charles MAUVOISIN, M. Patrick LABORDE a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CANCOUËT, M. Jean LALANNE a donné pouvoir à M. Jean-Paul BROSSE.

Absents excusés : Messieurs Jean DUCASSE, Pierre DUSSAIN, Henri FABÈRES, Xavier SOUBESTRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy FRANÇOIS.

N° D'ORDRE	ORDRE DU JOUR	RAPPORTEUR
1	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29/03/03 A SAUBION	Monsieur le Président
2	SUBVENTIONS 2004	M. Eric KERROUCHE et M. François GUILLOT
3	BUDGET PRIMITIF MACS 2004	M. Jean-Claude DAULOUEDE et M. Jean-Marc SABAROTS
4	BUDGETS ANNEXES MACS 2004 <ul style="list-style-type: none"> • ZAE COMMUNAUTAIRE DE JOSSE • ZAE COMMUNAUTAIRE DE TOSSE • ZAE COMMUNAUTAIRE DE BÉNESSE-MAREMNE • ZAE COMMUNAUTAIRE DE MAGESCQ 	M. Jean-Claude DAULOUEDE et M. Jean-Marc SABAROTS
5	AMÉNAGEMENT AIRE DE GRAND PASSAGE	Monsieur le Président
6	ENMDL – MODIFICATION STATUTS POUR MISE EN PLACE REGIME INDEMNITAIRE	M. Eric KERROUCHE
7	ASSURANCE « AUTO COLLABORATEUR »	Monsieur le Président
8	DESSERTE HAUT DÉBIT ANGRESSE-AZUR-MESSANGES	M. Eric KERROUCHE
9	RECENSEMENT ET DIAGNOSTIC DES VOIES COMMUNALES SUR LE TERRITOIRE DE MACS	Monsieur le Président
10	P.I.J. – SORTIE CULTURELLE	Monsieur le Président

Sur proposition du Président, M. Guy FRANÇOIS est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

1 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29/03/04 A SAUBION

Rapporteur : Monsieur le Président

L'assemblée communautaire adopte ce procès-verbal à l'unanimité.

2 – SUBVENTIONS 2004

- M. Eric KERROUCHE présente les propositions de subventions de l'atelier communautaire « Communication, Nouvelles Technologies, Culture ».

Organismes	Manifestations	Montant subvention
Musique de Poche	Les Musicales d'Hossegor	4 573,47 €
Association pour l'Art Lyrique en Aquitaine	L'Opéra des Landes	10 000,00 €
FALEP des Landes	Prête-moi ta plume	2 500,00 €
Des liens entre les hommes	Espoir et poésie – Rêves et cris	3 600,00 €
Association FI-DOC	1 ^{er} festival international FIDOC 2004	9 500,00 €
Ville d'Hossegor	6 ^{ème} salon du livre d'Hossegor	4 000,00 €
Ville de Capbreton	Festival des Rencontres de la Contrebasse	15 000,00 €
Hossegor Echecs	Tournoi international d'échecs	1 540,00 €
Sadipac	Brochure Sud des Landes	1 200,00 €
Scène aux champs	Saison culturelle 2004	12 000,00 €
TOTAL		63 913,47 €

- M. François GUILLOT présente les propositions de subventions de l'atelier communautaire « Equipements sportifs et de loisirs ».

Organismes	Manifestations	Montant subvention
Tir sportif Côte d'Argent	Championnat de France Tir 300m	1 000,00 €
Tir sportif Côte d'Argent	Finale coupe d'Europe Tir 300 m	1 000,00 €
Club de Voile de Soustons Marensin	Championnat national mini JI août 2004 avec FFV, FF Handisport et Aspro Mini JI	1 800,00 €
EUSRL Tyrosse Rugby Côte Sud	Saison 2004/2005	17 000,00 €
AS Soustons Rugby	Saison 2004/2005	5 000,00 €
US Capbreton Rugby	Saison 2004/2005	3 000,00 €
LOSC Labenne Basket	Saison 2004/2005	3 000,00 €
Amicale des pêcheurs Labennais	Championnat de France des jeunes du 28 au 31/08/04 à Labenne	3 050,00 €
TOTAL		34 850,00 €

Subventions aux clubs sportifs de haut niveau

- ⇒ 1^{er} niveau national
- ⇒ 2^{ème} niveau national
- ⇒ 3^{ème} niveau national
- ⇒ 4^{ème} niveau national
- ⇒ 5^{ème} niveau national

Propositions 2004

- Aucun sur MACS
- 17 000,00 €
- 8 000,00 €
- 5 000,00 €
- 3 000,00 €

- Le Président présente les propositions de subventions au titre des diverses compétences de MACS.

Pays Adour Landes Océanes	20 723,24 €
Signaleurs et transmetteurs	460,00 €
Foyer socio-éducatif collège Tyrosse	1 410,00 €
Office du Tourisme du Pays Tyrossais	47 114,00 €
Comité Local pour l'Emploi Pays Tyrossais	35 200,00 €
Centre de Loisirs La Souque	48 500,00 €
Ludobus	15 000,00 €
COS du personnel de MACS	3 000,00 €
TOTAL	171 407,24 €

Répondant à M. Jean-Yves MONTUS, le Président précise que la demande de subvention de l'Entente Saubion/Soustons Pétanque pour l'organisation du Premier National de Pétanque Landes Marensin les 10 et 11 juillet à Soustons suivra le cheminement habituel : atelier, Bureau et animateurs puis conseil communautaire.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur le tableau des subventions 2004, ce qu'elle fait en les adoptant à *l'unanimité*.

3 – BUDGET PRIMITIF 2004

Rapporteurs : Messieurs Jean-Claude DAULOUÈDE et Jean-Marc SABAROTS

A – Section de Fonctionnement

M. Jean-Claude DAULOUÈDE présente cette section par chapitre :

1 – Dépenses :

011 – Charges à caractère général 1 845 600,00

53 voix pour

1 voix contre de Monsieur Jean-Pierre POURRUT

012 – Charges de personnels et frais assimilés 2 606 800,00

Le Président répond à M. Robert LAFITTE que pour ce chapitre, l'augmentation des prévisions budgétaires par rapport aux dépenses réalisées 2003 résulte notamment :

- d'une part pour les personnels titulaires des projets de recrutements budgétisés par l'assemblée au BP 2003,
- d'autre part des transferts de personnels en provenance des communes à intervenir dans le cadre des compétences transférées comme par exemple en matière de voirie.

L'assemblée approuve ce chapitre à *l'unanimité*.

014 *Atténuation de produits* 6 328 452,00
unanimité

65 *Charges de gestion courante* 9 422 020,00

Après avoir pris connaissance de l'évolution de la contribution de MACS au SITCOM à la hausse de 80 000 € en 2004 pour un montant global de 6 900 000 € environ, M. Ladislav DE HOYOS déclare qu'il votera ce chapitre mais qu'il attend de l'expertise fiscale en cours qu'elle propose une répartition plus équitable entre les contribuables notamment pour ceux des communes littorales.

L'assemblée vote ce chapitre par 53 voix pour et 1 voix contre de M. Jean-Pierre POURRUT.

66 *Charges financières* 691 000,00
unanimité

67 *Charges exceptionnelles* 200,00
unanimité

68 *Dotations aux amortissements* 25 000,00
unanimité

022 *Dépenses imprévues* 150 000,00
unanimité

023 *Virement à la section d'investissement* 2 537 428,00
unanimité

Total dépenses Section de Fonctionnement 23 606 500,00

L'assemblée approuve à l'unanimité les dépenses inscrites en section de fonctionnement.

2 – Recettes :

013 *Atténuation de charges* 121 000,00
unanimité

70 *Produits des services* 372 000,00
unanimité

73 *Impôts et taxes* 15 614 196,00

M. Jean-Yves MONTUS fait observer au Président que la communauté percevant la taxe professionnelle unique sur la base de taux communaux certes convergents mais néanmoins différents devrait les voter chaque année par commune pendant la période d'unification progressive.

M. Eric KERROUCHE lui répond que pendant la durée d'unification de 8 années pour MACS la réduction des écarts entre le taux de référence de chaque commune et le taux moyen pondéré s'opère par fractions égales chaque année. La réduction de l'écart est automatiquement calculée par les services fiscaux.

Il ajoute que la communauté ne doit pas se prononcer sur les taux appliqués à chaque commune mais uniquement sur le taux moyen pondéré.

M. Jean-Yves MONTUS répond qu'il ne dispose pas des mêmes informations mais qu'il souhaiterait au moins connaître les taux de chaque commune membre pour pouvoir renseigner les contribuables qui le demandent.

M. Louis CAULONQUE regrette de son côté le caractère tardif de la communication aux communes des taux de taxe professionnelle en fin d'année au moment où les entreprises reçoivent leur avis d'imposition et indique les modalités de calcul pour reconstituer les taux annuels de TP pendant la période de convergence.

Le Président lui fait remarquer qu'ils ne sont d'aucune utilité pour les communes. Néanmoins, ces renseignements leurs seront adressés après transmission par les services fiscaux.

M. Jean-Pierre DUFAU rappelle à son tour les conditions d'application dans chaque commune du taux pondéré de 11,52 % pendant la période transitoire de convergence des taux.

Après ces interventions, le rapporteur invite l'assemblée à se prononcer sur ce chapitre ce qu'elle fait en l'adoptant à *l'unanimité*.

74	<i>Dotations, subventions, participations unanimité</i>	5 229 804,00
76	<i>Produits financiers unanimité</i>	100,00
002	<i>Résultat reporté unanimité</i>	2 269 400,00
	Total recettes Section de fonctionnement	23 606 500,00

Le Conseil communautaire approuve à *l'unanimité* les recettes de fonctionnement ainsi que l'ensemble de la section qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 23 606 500,00.

B – Section d'investissement

M. Jean-Marc SABAROTS expose le budget investissement pour les propositions nouvelles et par opération.

1 – Dépenses d'investissement

<i>Chapitre 16</i>	Remboursements d'emprunts <i>unanimité</i>	1 600 000,00
<i>Opération 02</i>	Réseau câblé / ADSL / Haut débit <i>unanimité</i>	143 000,00
<i>Opération 06</i>	Voirie urgence <i>unanimité</i>	250 000,00
<i>Opération 08</i>	Logiciel aides à domicile <i>unanimité</i>	1 400,00

<i>Opération 10</i> OPAH MACS 1 <i>unanimité</i>	171 545,00
<i>Opération 11</i> SCOT <i>unanimité</i>	30 000,00
<i>Opération 12</i> Aire Gens du Voyage <i>unanimité</i>	2 464 000,00
<i>Opération 20</i> Bureautique AMI <i>unanimité</i>	10 000,00
<i>Opération 24</i> Matériel Bureautique MACS <i>unanimité</i>	16 000,00

Opération 25 Voirie 2004 2 548 543,00

M. Robert LAFITTE déclare s'abstenir. Il rappelle ses lettres demeurent sans réponse à propos de la modification nécessaire selon lui des dotations annuelles voirie des communes membres qui engendrent des situations déséquilibrées et inadmissibles si elles sont maintenues au budget primitif 2005. Tout en s'interrogeant sur la légalité d'une telle mesure, il souhaite une régularisation rétroactive des enveloppes annuelles qui intégreraient les longueurs et surfaces de voirie mais également un critère de fréquentation par les véhicules de tourisme et les poids lourds.

Le Président lui fait remarquer que la voirie n'est plus la principale dépense des communes suite au transfert à MACS des voies communales. S'agissant de l'absence de réponse aux courriers, il rappelle une nouvelle fois les statuts :

- les voies nouvelles demeurent de compétence communale tant qu'elles n'ont pas été classées dans le domaine public des communes.
- la dotation annuelle des travaux de voirie correspond à la moyenne des cinq dernières années précédant le vote des statuts de MACS.
- les géomètres ont effectué des propositions de service pour l'étude relative aux longueurs et aux surfaces de voirie. Un appel d'offres sera lancé dans les jours qui viennent pour la réalisation de ces prestations.

M. Louis CAULONQUE reprend à son compte les observations de M. Robert LAFITTE et déclare à son tour s'abstenir pour les mêmes raisons.

Après avoir entendu ces observations, le conseil communautaire approuve cette opération par :

- 50 voix pour
- 4 abstentions de Messieurs Louis CAULONQUE, Michel CRABOS, Robert LAFITTE et Serge LUCMARET.

Messieurs Louis CAULONQUE et Robert LAFITTE précisent qu'ils s'abstiennent sur le programme voirie 2004 et pas sur l'aménagement de l'avenue de la Grande Dune à Soorts-Hossegor.

<i>Chapitre 27</i> Avances pour budgets annexes <i>unanimité</i>	350 261,00
<i>Chapitre 001</i> Résultat reporté <i>unanimité</i>	2 325 596,12
Total propositions dépenses Section Investissement	9 910 345,12

2 – Recettes d'investissement

Chapitre 10	Dotations Fonds divers réserves <i>unanimité</i>	2 408 002,78
Chapitre 1321	: Subventions équipement de l'Etat <i>unanimité</i>	1 087 532,00
Chapitre 1322	: Subvention équipement de la Région <i>unanimité</i>	34 500,00
Chapitre 1328	: Autres subventions équipement non transférables <i>unanimité</i>	109 200,00
Chapitre 1324	: Subventions équipement communes <i>52 voix pour et 2 abstentions de MM. Robert LAFITTE et Michel CRABOS</i>	114 600,00
Chapitre 1323	: Subventions équipement département <i>unanimité</i>	588 799,00
Chapitre 1383	: Subventions en annuités Conseil Général <i>unanimité</i>	50 000,00
Chapitre 16	: Emprunts et dettes assimilées <i>unanimité</i>	2 760 690,00
Chapitre 28	: Amortissement des immobilisations <i>unanimité</i>	25 000,00
Chapitre 21	: Virement de la section de fonctionnement <i>unanimité</i>	2 537 428,00
Total propositions recettes Section d'investissement		9 715 751,78

A l'issu de cette présentation, M. Jean-Yves MONTUS fait part à l'assemblée de son inquiétude du fait de la prochaine suppression des financements européens Objectif 2 dont relèvent les cantons de Soustons et de Saint-Vincent-de-Tyrosse. Il expose la diminution générale des aides y compris celles de l'Etat qui obligeront les collectivités locales à réviser leurs clés de répartitions pour le financement de leurs investissements. Le territoire communautaire se trouve concerné eu égard à des opérations d'importance telles que la ZAE de Saint-Geours-de-Maremne, les aménagements de front de mer à Capbreton et du forum à Seignosse.

M. Jean-Pierre DUFAU confirme les propos tenus et signale de son côté la suppression des attributions des crédits FEDER à compter du 6 avril 2004 alors que les opérations en cours de programmation devaient initialement en bénéficier jusqu'en fin d'année.

Les aides européennes intégrées jusqu'ici dans les plans de financement des collectivités locales vont donc disparaître avant le terme prévu. Cette remise en cause conduira inéluctablement les collectivités à revoir leurs investissements. Les crédits alloués par l'Etat connaîtront une évolution similaire qui ne manquera pas d'affecter les contrats de plan Etat/Région de même que les finances des collectivités locales. Cette situation apparaît contradictoire à un moment où il est question de redynamiser l'économie par la croissance.

M. Robert LAFITTE lui fait remarquer que certains retards apportés à la présentation des dossiers par les collectivités locales leurs sont imputables. Il reconnaît néanmoins les difficultés inhérentes à ces suppression de crédits.

M. Jean-Pierre DUFAU lui répond que les retards dans la présentation des dossiers ne sont pas entièrement imputables aux collectivités locales et regrette le caractère tatillon de certaines instructions privant les collectivités des aides auxquelles elles pouvaient prétendre.

Reprenant la parole, M. Jean-Marc SABAROTS présente la récapitulation générale du Budget Primitif 2004 qui s'équilibre à la somme globale de 36 802 553,29 €.

Le Président invite ensuite le conseil communautaire à se prononcer sur le globalité du Budget Primitif 2004.

L'assemblée l'adopte par :

- 49 voix pour
- 5 abstentions de Messieurs Louis CAULONQUE, Michel CRABOS, Robert LAFITTE, Serge LUCMARET et Jean-Pierre POURRUT.

4 – BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2004

Rapporteurs : Messieurs Jean-Claude DAULOUÈDE et Jean-Marc SABAROTS

A – Budget primitif annexe 2004 de la ZAE communautaire de Josse :

Ce budget annexe s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 418 995,00 €
- section d'investissement : 418 995,00 €

L'assemblée adopte ce budget à l'unanimité.

B – Budget primitif annexe 2004 de la ZAE communautaire de Tosse :

Ce budget s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 464 745,00 €
- section d'investissement : 464 745,00 €

L'assemblée adopte ce budget à l'unanimité.

C – Budget primitif annexe 2004 de la ZAE communautaire de Bénesse-Maremne :

Ce budget s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 400 000 €
- section d'investissement : 400 000 €

L'assemblée adopte ce budget à l'unanimité.

D – Budget primitif annexe 2004 de la ZAE communautaire de Magescq :

Ce budget se présente comme suit :

- section de fonctionnement : 400 000 €
- section d'investissement : 400 000 €

L'assemblée approuve ce budget à l'unanimité.

5 – AMÉNAGEMENT AIRE DE GRAND PASSAGE DE TOSSE/SOUSTONS POUR L’ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – MARCHÉS AVEC LES ENTREPRISES

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président rappelle à l’assemblée qu’elle avait approuvé dans une précédente séance le lancement de l’opération d’aménagement de cette aire sur la base de l’estimatif prévisionnel du maître d’œuvre avec mise en concurrence des entreprises dans le cadre des marchés passés selon une procédure adaptée.

La commission d’appel d’offres propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 – Terrassement et voirie : Entreprise LAFITTE TP 22 738,00 € HT

Lot 3 – Espaces verts : Entreprise BOUYRIE 61 612,30 € HT

L’assemblée à *l’unanimité* approuve ces propositions de prix et autorise le Président à signer les marchés et intervenir entre MACS et ces deux entreprises.

Lot n° 2 : Assainissement – Eau potable – Défense Incendie.

Le Président est autorisé à négocier avec les deux entreprises en présence (SAUR et SNATP) et conclure avec celle dont l’offre sera la mieux disante.

Le Président indique que le commencement des travaux sera immédiat à compter de la notification du marché et leur achèvement prévu début mai.

Il précise ensuite que comme l’année passée, il sera procédé au recrutement d’un agent chargé de l’accueil des groupes de gens du voyage, puis répond à M. Jean CAZENAVE qu’il n’est pas question de réactiver l’aire provisoire d’Angresse que cette commune avait mise gracieusement à la disposition de MACS dans l’attente de la réalisation de l’aire définitive d’accueil de Tosse/Soustons.

6 – ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE ET DE DANSE DES LANDES – MODIFICATION STATUTS POUR MISE EN PLACE RÉGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : Monsieur Eric KERROUCHE

Le rapporteur expose qu’il s’agit de mettre en place pour les personnels de l’ENMDL un régime indemnitaire auquel ils ne peuvent pas prétendre en l’état actuel des dispositions statutaires.

Le Comité Syndical de l’ENMDL ayant adopté la modification des statuts permettant la mise en place de ce régime indemnitaire, les collectivités territoriales adhérentes doivent être consultées à leur tour sur cette modification à laquelle l’assemblée communautaire donne un avis favorable par *53 voix pour et une abstention* de Madame Valérie MARCINIAK.

7 – ASSURANCE « AUTO-COLLABORATEURS »

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose que les collectivités peuvent souscrire une assurance dite « auto-collaborateurs » permettant de couvrir d’éventuels sinistres subis par leurs agents lorsqu’ils sont amenés dans le cadre de leurs missions à utiliser leur véhicule personnel ce qui est notamment le cas des aides à domicile.

Une consultation a été effectuée auprès des sociétés d'assurances qui pour la plupart ne garantissent pas ce risque notamment lorsqu'il s'agit de personnels utilisant quotidiennement leurs véhicules.

Une offre a été présentée par la SMACL à Niort qui propose :

- la formule du contrat de substitution pour les agents utilisant occasionnellement leurs véhicules pour les besoins du service, dans ce cas, la SMACL se substitue à l'assurance de l'agent dans le cas de sinistre.
- la formule du contrat de complément pour les aides à domicile utilisant quotidiennement leurs véhicules pour les besoins du service, dans ce cas, la SMACL intervient en complément de l'assurance personnelle de l'agent sous réserve de prise en compte du sinistre par son assureur.

Les propositions de la SMACL s'élèvent pour :

- le contrat de substitution qui concerne une vingtaine d'agents à 1 026,19 € TTC.
- le contrat de complément qui concerne près de 110 aides ménagères à 18 763,29 € TTC.

Le conseil communautaire approuve à *l'unanimité* ces propositions et autorise le Président à signer les contrats à intervenir avec la SMACL.

8 – DESSERTE HAUT DEBIT ANGRESSE-AZUR-MESSANGES

Rapporteur : Monsieur Eric KERROUCHE

Le rapporteur expose que le Département des Landes a été désigné par France Télécom comme département innovant et que près de 95% de son territoire sera desservi par le haut débit à l'horizon 2005.

Trois communes toutefois ne pourront pas être couvertes sur MACS. Il s'agit d'Angresse, Azur et Messanges pour lesquelles la communauté, comme elle s'y était engagée à l'origine, devra diligenter une procédure de mise en concurrence des opérateurs par voie d'appel d'offres ouvert dans les mêmes conditions que celle précédemment mise en œuvre par le Conseil Général.

Le rapporteur propose à l'assemblée de lancer cette procédure afin de permettre à ces trois communes de bénéficier de l'ADSL dès 2005. Il ajoute que la communauté sollicitera une aide financière du Conseil Général pour la réalisation de cette prestation pour laquelle une provision budgétaire de 140 000 € est inscrite en dépenses d'investissement au Budget Primitif 2004.

L'assemblée approuve à *l'unanimité* la mise en œuvre de cette procédure d'appel d'offres et charge le Président de la diligenter.

9 – RECENSEMENT ET DIAGNOSTIC DES VOIES COMMUNALES SUR LE TERRITOIRE DE MACS

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose que les cabinets de géomètres de MACS lui ont remis pour la réalisation de cette prestation une offre groupée.

S'agissant toutefois de prestations dont la dévolution est soumise au code des Marchés Publics, il propose la mise en œuvre d'une procédure d'appel d'offres ouvert que l'assemblée communautaire approuve à *l'unanimité*, le Président était chargé de conduire la procédure.

10 – PIJ – SORTIE CULTURELLE
Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président rappelle à l'assemblée communautaire qu'elle a délibéré sur ce point en séance du 29 mars 2004 approuvant la participation famille de 5 €/enfant pour la sortie culturelle de mai organisée par le PIJ.

Le Président rappelle à M. Louis CAULONQUE qui souhaitait prendre la parole que le règlement intérieur de MACS stipule que les questions orales « doivent faire l'objet d'une transmission écrite au Président sous la forme d'une note explicative, 3 jours francs avant la date du conseil communautaire. Passé ce délai, il y sera répondu lors de la séance suivante ».

M. Louis CAULONQUE prend acte de cette disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22 heures.

Le Secrétaire

Le Président

Guy FRANÇOIS

Michel CASTETS